



Les recensions de l'Académie de septembre 2026¹

Ce que compter veut dire en situation impériale et coloniale XIXe-XXe siècle / sous la direction d'Emmanuelle Sibeud et de Béatrice Touchelay

Emmanuelle Sibeud, Professeure d'histoire contemporaine à l'université Paris 8, et Béatrice Touchelay, Professeure d'histoire contemporaine à l'université de Lille ont mené à bien un grand programme de recherche portant sur l'analyse des statistiques coloniales françaises et accessoirement belges. Le présent ouvrage qui rassemble des communications présentées au cours de deux colloques internationaux se fixe pour objectif de déconstruire les données statistiques produites pour le gouvernement des colonies, à partir d'études de cas concernant l'Algérie, le Cameroun, le Congo belge, la Guadeloupe, Madagascar, Marseille et le Sénégal. Les auteurs des textes révèlent la face cachée de certaines statistiques : rapport de force, inégalité, injustice et invisibilité.

L'ouvrage s'ouvre sur un avant-propos d'Anton Perdoncin, chargé de recherche au CNRS et membre du Centre nantais de sociologie historique (« Compter en situation coloniale : continuité, legs et transferts », p. 1-19. Ce dernier a pris conscience du fait que « les sociologues ne peuvent éviter l'empire »² en étudiant les conditions de recrutement et les carrières professionnelles des mineurs marocains du charbon recrutés en masse par les Houillères du bassin du Nord-Pas-de-Calais entre les années 1950 et 1970 dans le Souss marocain. Il existe en fait quatre manières par lesquelles le passé impérial ou colonial se reflète dans le présent³ :

- 1 - Certaines colonies existent toujours (en Cisjordanie, à Mayotte ou en Nouvelle-Calédonie par exemple) ;
- 2 - des instruments de la domination coloniale, par exemple les formes coloniales d'identification fondées sur des critères raciaux ethniques ou confessionnels ;
- 3 - la reproduction des relations structurelles ou des formes d'inégalités constituant les corollaires du colonialisme : persistance des trajectoires de privation économique (forte



Les recensions de l' [Académie des sciences d'outre-mer](#) sont mises à disposition selon les termes de la licence [Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transposée](#).

Cette recension est basée sur un ouvrage disponible à la [bibliothèque de l'académie des science d'outre-mer](#)

² George Steinmetz, "The Sociology of Empire, Colonies and Postcolonialism", *Annual Review of Sociology*, vol. 40, 2014, p. 78.

³ Julian Go, "Reverberations of Empire: How the Colonial Past Shapes the Present", *Social Science History*, vol. 48, n° 1, p. 1-18.



pauvreté, accès limité à certains biens collectifs, etc.) ou reconduction des stratégies prédatrices de la part des anciennes métropoles dans les pays anciennement colonisés⁴ ;

4 - la persistance d'« archives impériales du sens » ou de formes de culture coloniale (Edward Saïd)⁵

L'auteur s'appuie sur deux exemples. Le premier s'interroge sur « compter et catégoriser des travailleurs coloniaux en métropole : les usages raciaux du national » (p. 5). En effet, en 1940-47, quand se constituent les Charbonnages de France et leurs Houillères de bassin, la composition de la force de travail y change : aux Polonais recrutés en masse avant la Seconde Guerre mondiale succèdent des Italiens, des Algériens, quelques Allemands ou Yougoslaves, mais, surtout, dès la fin des années 1940, des Marocains. Les archives de l'entreprise permettent d'analyser la composition exacte de cette main-d'œuvre ainsi que d'observer à travers les statistiques l'impact des indépendances du Maroc, dès 1957, et de l'Algérie. A partir de 1963, il apparaît ainsi que les nomenclatures de nationalité révèlent une logique de racialisation, mettant en lumière l'effectivité de critères hérités de la gestion coloniale.

Le second exemple concerne le dénombrement des populations indigènes dans la zone française du protectorat marocain dans les années 1930. En 1931, l'administration française procède à un véritable recensement, beaucoup plus précis que les dénombrements de 1921 et 1926. De fait, ce recensement consiste en un transfert et une tentative d'adaptation des pratiques de l'appareil statistique métropolitain en situation coloniale. De plus, il opère une nette division entre populations dites « européennes » et « indigènes » (« marocaine ») justifiant ainsi un traitement différencié et systématique. Ces deux exemples témoignent de la nécessité de développer une sociologie historique de la quantification appliquée à l'histoire coloniale impériale, que même Alain Desrosières ou Laurent Thévenot, promoteurs de cette sociologie historique de la quantification, n'avaient pas envisagé.

Béatrice Touchelay et Emmanuelle Sibeud reviennent sur la genèse et les caractéristiques du projet dans leur « Introduction générale » (p. 21-26). L'ouvrage rassemble la plupart des communications présentées lors du colloque « Ce que compter veut dire en situation impériale et coloniale » co-organisé à Paris les 19-20 décembre 2024 par le CHEFF⁶ et l'IGPDE⁷, et de celui organisé par l'Université d'Antananarivo à Madagascar les 5-6 juin 2025 sur le thème « Du sens et des chiffres et de leur usage à Madagascar XVIII^e-XXI^e siècle ». Si les ambitions universalistes des statistiques ont été confortées par la montée en puissance de l'impérialisme occidental des XIX^e et XX^e siècles, dénombrer les personnes et leurs biens a mis à rude épreuve

⁴ Philip J. Stern, *Empire Incorporated: The Corporations That Built British Colonialism*, Cambridge (MA), The Belknap Press of Harvard University Press, 2023.

⁵ Edward W. Saïd, *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, Paris, Le Seuil, 1997.

⁶ Comité pour l'histoire économique et financière de la France.

⁷ Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE).



les rapports de force, les alliances et les médiations sur lesquelles reposaient la domination et la prédation coloniale. En fait, le livre cherche à éclairer les relations qui s'instaurent entre les commanditaires, les enquêteurs et les enquêtés avec leurs univers différents et leurs intérêts contradictoires. Il s'agit certes d'appliquer aux statistiques coloniales les recommandations méthodologiques qui ont conduit au renouvellement en profondeur de l'histoire des empires coloniaux⁸, mais aussi de mettre à disposition d'une large communauté d'historiens et d'historiennes des textes de chercheurs auxquels ils n'auraient jamais pu accéder. Le groupe de ces chercheurs s'est nourri des travaux et des séminaires « Chiffrer et déchiffrer les empires », organisés depuis 2021, de l'ANR « Compter en situation coloniale et post-coloniale. Afrique francophone XIX^e-XX^e siècle » (2022-2026), avec le soutien de l'INSHS⁹ du CNRS, du laboratoire international associé des universités de Lille et Gand (2024-2026) et de l'Agence universitaire de la francophonie (2024-2026).

La première partie a pour thème « Compter pour dominer » (p. 27-95). Le chapitre 1 - « Statistique royale malgache et statistique coloniale à Madagascar à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle (p. 29-40) est l'œuvre d'Alex Claudio Randriamahefa, doctorant à l'université d'Antananarivo. À la fin du XIX^e siècle, le Royaume de Madagascar, dirigé par les souverains mérina depuis 1817, règne sur les deux tiers de la Grande Île. Grâce à la maîtrise de l'écriture latine, depuis 1823, son administration est en mesure d'établir des documents administratifs et donc des statistiques. Mais la défaite du 30 septembre 1895 et la loi d'annexion du 6 août 1896 conduisent à l'abolition de la monarchie en 1897. Si l'administration coloniale devient seule maîtresse du pays, elle adopte cependant une stratégie pragmatique de continuité en s'appuyant sur les structures et les officiers du pouvoir royal déjà en place afin de favoriser son installation. De fait, au début de la colonisation, la transition administrative se fonde sur l'appropriation par les autorités coloniales des systèmes statistiques royaux. La cohabitation entre les deux systèmes statistiques montre le niveau d'efficacité des productions malgaches. La participation active des Malgaches a même facilité l'implantation durable du pouvoir colonial et de l'administration française à Madagascar : ainsi avec la participation massive des volontaires malgaches dans la pacification menée par Gallieni. Cependant, au tout début du XX^e siècle, la colonisation effective s'est mise en place sans perturbation majeure au sein de l'administration.

Le deuxième chapitre est celui de Marie-Christine Touchelay (« Les bilans truqués et les sans visages » ou l'enjeu des statistiques en Guadeloupe entre le XVII^e et le XXI^e siècle », p. 41-58). Depuis le XIX^e siècle, « les statistiques servent de contrôle, de justification économique et de masques à l'exploitation des travailleurs » affirme l'auteur. En fait, des sociétés anonymes

⁸ Frederick Cooper et Ann L. Stoler, *Repenser le colonialisme*, Paris, Payot, 2013.

⁹ Institut national des sciences de l'homme et de la société. Il a soutenu l'International Research Network « Chiffrer et classer et classer en Afrique francophone, des origines au XXI^e siècle : Cameroun, Côte d'Ivoire, Madagascar et Sénégal, genèse d'un réseau continental (2023-2027).

métropolitaines possèdent les usines et les plus grandes propriétés foncières qu'elles font administrer par des gérants locaux ou métropolitains. La canne à sucre livrée aux usines provient de leurs domaines sur lesquels elles installent des colons tenus d'y planter de la canne. Le reste du domaine est cultivé par des ouvriers agricoles payés le temps de la campagne agricole, de janvier à juin. Les autres surfaces plantées en canne sont la propriété de planteurs locaux qui ne vivent bien que s'ils disposent de grandes exploitations. En résulte une double spoliation : celle de terres consacrées à la monoculture de la canne ; celle des profits tirés du sucre, captés par les actionnaires métropolitains des sociétés sucrières. L'État masque cette réalité derrière les statistiques falsifiées.

La départementalisation de 1946 rompt le rapport colonial, mais ne modifie pas les pratiques statistiques. L'État cherche surtout à mesurer le niveau de dépenses de son ancienne colonie, l'industrie sucrière constituant l'assurance de cette dépendance. Sa disparition dans les années 1970 fait perdre leur caractère colonial aux statistiques. La véritable rupture ne se produit cependant qu'en 2009. Après 44 jours de grève contre la vie chère, le dialogue s'impose entre l'État et le mouvement social : il s'agit de comprendre les mécanismes de formation des prix et les bénéficiaires de la vie chère. Toutefois le problème demeure entier en 2025 du fait de la dépendance alimentaire de la Guadeloupe vis-à-vis de la métropole.

Emmanuelle Sibeud a consacré sa communication au combat des habitants de Sainte-Marie pour la citoyenneté (chapitre 3 - « Chiffrer la contestation : les luttes des habitantes et des habitants de Sainte-Marie de Madagascar pour la citoyenneté 1907-1949 », p. 59-75). Elle revient sur le personnage de Joachim Firinga, exploitant d'une concession minière à Majunga depuis 1906 et défenseur du statut particulier des Saint-Mariens. Ceux-ci bénéficient de la loi de 1833 interdisant toute distinction politique entre les sujets français en raison de leurs couleurs de peau, du décret d'abolition de 1848 pour celles et ceux qui étaient réduits en esclavage et, depuis 1887, relèvent du statut civil français et disposent d'une justice de paix en bonne et due forme. De plus, l'île fournit régulièrement des matelots à la Marine française tandis que plusieurs Saint-Mariens ont combattu contre Madagascar. L'instauration du régime de l'indigénat à Madagascar en 1901, puis le décret de 1909 autorisant l'administration locale à accorder la citoyenneté française à quelques sujets malgaches jugés dignes en raison de mérites exceptionnels conduisent l'administration coloniale française à instaurer, en 1909, la justice indigène à Sainte-Marie.

En cette même année 1909, c'est le début d'un conflit juridique et fiscal qui ne prend fin qu'en 1951 par la reconnaissance définitive de la citoyenneté des Saint-Mariens. Cette question saint-marienne a produit une quantité considérable d'archives, de littérature secondaire et de chiffres qui permettent de suivre le combat civique des Saint-mariens. Dès 1928, Sainte-Marie perd son statut de province, devenant une dépendance périphérique de la province de Tamatave. Pour cette raison, elle est désormais quasiment invisible dans les statistiques de la fin des années 1930. Les Saint-Mariens bénéficieront vingt-deux ans de leur citoyenneté retrouvée en 1951. Le premier accord de coopération franco-malgache leur confère en 1960 la double citoyenneté franco-malgache avec une restriction pour la seconde qu'ils ne peuvent exercer qu'en France. L'accord suivant, en 1973, ne les prend plus en compte, une fois de plus, la Cour de cassation



règle la question en novembre 2004 par un arrêt récusant toute modalité spéciale d'accès des samariens à la nationalité française.

Aurélien Dusserre traite d'« Une colonie en chiffres : la section indochinoise à l'exposition nationale et coloniale de Marseille de 1922 » (chapitre 4, p. 77-95). Cette exposition nationale et coloniale d'avril à novembre 1922 a été un succès public mettant en évidence Marseille en tant que capitale impériale. Même si, à la veille de la Première Guerre mondiale, les échanges avec les colonies ne représentent que 18% du trafic portuaire global, l'enjeu économique est primordial, l'Indochine regroupant cinq territoires (Cochinchine, Annam, Laos, Cambodge, Tonkin) et, en 1922, plus de 20 millions d'habitants, à quoi s'ajoutent 18806 Européens. À cette date, l'exploitation des richesses de la colonie stratégique, d'où l'importance d'en exposer les productions. Mais, au prix d'une mise à contribution de la colonie et d'inégalités coloniales, les archives de la colonie de la section indochinoise du fond de l'Anefom¹⁰ rappellent la dimension économique des expositions coloniales dans lesquelles l'Indochine a toujours occupé une place de choix. Microcosme de l'état colonial indochinois, dont elle a reproduit les hiérarchies, les réseaux et les mécanismes de domination, la section indochinoise a présenté au public une colonie dont toutes les aspérités ont été rabotées, offrant l'image de « l'Indochine telle qu'elle aurait dû être, non de l'Indochine telle qu'elle était »¹¹.

La deuxième partie s'intitule « Compter pour gouverner » (p. 97-178). Elle débute par une remarquable communication de Lalasoa Jeannot Rasaloarison, Professeur d'histoire contemporaine à l'université d'Antananarivo (chapitre 5 - « Prix et salaires à Tananarive (Madagascar) dans les années 1940 », p. 99-117). À la veille de la Seconde guerre mondiale, l'économie de Madagascar se portait assez bien, mais, en 1945, les exportations de la Grande Île avaient diminué de moitié tandis que, pour les salariés des secteurs publics et privés (35% de la population active), le pouvoir d'achat des salaires avait diminué de près de 45%. Par suite du blocus britannique entre 1940 et 1942, la rupture des échanges avec la métropole et les pénuries entraînent de 1939 à 1949 une flambée des prix qui dépasse largement les hausses et salaires. Une administration peu compétente pour fixer les prix se heurte à une inflation entretenue par le marché noir. La politique salariale des pouvoirs publics conduit à la baisse du pouvoir d'achat face à l'inflation galopante des années 1939 à 1949. Parce que les budgets familiaux ne peuvent plus satisfaire les besoins des ménages, notamment à Tananarive, l'économie de pénurie conduit la capitale malgache vers une crise sociale à l'issue incertaine.

¹⁰ Agence économique de la France d'outre-mer (1941), héritière de l'Office colonial (1899) et de l'Agence générale des colonies (1919).

¹¹ Alain Ruscio, « Du village à l'exposition : les Français à la rencontre des Indochinois », in Pascal Blanchard, Nicolas Bancel, Gilles Boëtsch, Éric Deroo et alii (dir.), *Zoos humains et expositions coloniales. 150 d'inventions de l'Autre*, Paris, La Découverte, 2001, p. 309.



En contrepoint, Éric Marcel Ohana, docteur en histoire économique et sociale et enseignant chercheur à Yaoundé 1, étudie les politiques et les mécanismes de comptage et de production de chiffres au Cameroun sous administration franco-britannique 1921-1960 (chapitre 6, p. 119-139). L'histoire de la statistique au Cameroun comporte trois périodes : celle du protectorat allemand où les statistiques sont encore mal connues en raison de l'indisponibilité des archives, encore en Allemagne pour l'essentiel et des difficultés de traduction ; celles du mandat puis de la tutelle franco-britannique ; la période post indépendance. Malgré les difficultés d'accès aux sources, la deuxième période fait l'objet de l'étude. Au Cameroun occidental, trois périodes décisives méritent d'être signalées. Elles sont désignées par les trois *census officers* alors en poste : Percy A. Talbot (1921), Sydney M. Jacob (1931) et S ; Williams (1946).

S'ils rappellent que le développement statistique dépend avant tout des conditions économiques, sociales et politiques, ils incarnent trois conceptions distinctes de la statistique marquant les progrès de la construction du dispositif de collecte et d'analyse des données durant la période de mandat, puis de tutelle, au Cameroun oriental, les statistiques produites par la partie française sont le fruit de deux évolutions conjointes : celle des besoins d'information liés à l'imposition ; celle de la nécessité de renseignements portant sur l'ensemble des peuplements du territoire et leur organisation politique, économique, sociale et culturelle. À partir de 1946, en quatorze ans, le système statistique s'est beaucoup modifié et développé avec l'usage rapidement croissant de la mécanographie et une intense réflexion méthodologique due largement à l'INSEE. Il en a résulté une meilleure connaissance de l'évolution de la démographie et des principaux secteurs de l'économie.

Cet intérêt pour le Cameroun se retrouve dans la communication de Paul Derrick Dang À Goufan, enseignant chercheur au département de tourisme et hôtellerie de l'École normale supérieure d'enseignement technique de l'université d'Ebolowa au Cameroun (chapitre 6 - « Quand les chiffres questionnent le passé. Les statistiques touristiques au Cameroun sous administration française 1930-1960 », p. 141-160). De l'étude, il ressort que :

- la politique française de tourisme au Cameroun résulte de la volonté d'Albert Sarraut de promouvoir, dès 1921, l'activité touristique afin de valoriser les colonies et d'y asseoir la domination française ;

- elle est instrumentalisée dans le but de lutter contre le retour de l'Allemagne au Cameroun ;

- il s'agit de mettre en place un secteur hôtelier, mais aussi un tourisme de nature et de chasse.

Au Cameroun, comme dans de nombreux territoires coloniaux d'Afrique, l'activité touristique se développe après la Seconde Guerre mondiale, même s'il est difficile de distinguer entre un pur touriste et un voyageur d'affaires. L'administration coloniale française a jeté ainsi les bases d'une industrie touristique moderne au Cameroun. D'ailleurs, dès l'indépendance, en 1960, de nombreux organismes administratifs prennent le relais avec le souci de mettre en place un dispositif de mesure statistiques des flux. De fait, grâce aux voyageurs européens dans les



années 1970 et 1980, de nombreux touristes visitent le Cameroun, demeuré encore aujourd'hui l'une des grandes destinations de la sous-région.

Le dernier chapitre de la partie incombe à Inès Baude, doctorante à l'EHESS (chapitre 7 - « Compter les Français en Algérie après l'indépendance », p. 161-178). Fin août 1962, plus de 70% de la population française établie en Algérie semble avoir quitté le territoire. En décembre de la même année, après le départ de 100000 individus nouveaux, il ne resterait plus que 150000 à 200000 français sur le sol algérien. Au total, plus de 679000 personnes auraient quitté l'Algérie durant l'année 1962. Face à l'importance des enjeux de mémoire dans la question des rapatriés d'Algérie, la quantification s'impose comme une nécessité, de même qu'une réflexion sur les conditions de construction des statistiques. Cela conduit à s'interroger sur les changements et les continuités dans le travail administratif entre l'Algérie coloniale et l'Algérie indépendante ainsi que sur le passage d'un État colonial à la représentation diplomatique en pays étranger. Les comptages effectués par les autorités françaises n'accréditent pas la thèse d'un abandon des français par l'État, mais plutôt celle d'un État attrape tout, cherchant à capturer ses ressortissants isolés. Des comptages ont d'ailleurs lieu du côté algérien, donnant même parfois lieu à des coopérations. En définitive, « aux difficultés à compter d'un État colonial qui se délite font écho celles à compter d'un état post-colonial qui se construit » (p.178).

La troisième partie (« Compter pour prouver », p. 179-266) débute par un texte de Fabien Bartoleletti (chapitre 8 - « Une guerre des chiffres : Marseille, l'AOF et le marché des oléagineux au temps de l'Union française », p. 181-197). Docteur en histoire contemporaine et chargé d'enseignement à Aix-Marseille université, il y examine la propagande par les chiffres sur le marché des oléagineux. Ces derniers, issus de l'Afrique de l'Ouest, ont joué un rôle décisif dans l'essor de la fonction industrielle et impériale du port de Marseille. Ces oléagineux d'Afrique occidentale ont nourri l'industrie huilière provençale, mais aussi la savonnerie et la fabrication de bougies. En a résulté la mise en place d'un système à trois piliers : l'importation des matières premières ultramarines, la transformation dans les espaces littoraux et la réexportation des produits obtenus vers l'*hinterland* ou le *foreland*. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, cet héritage est mis à mal par le développement d'une huilerie ouest-africaine établie à proximité immédiate des plantations.

Le phénomène nourrit le carriérisme, mais aussi une historiographie défendant la thèse du boulet colonial et d'un patronat favorable aux indépendances (Jacques Marseille, Daniel Lefeuvre). De même, l'historiographie récente a conduit à réexaminer la notion de port colonial au profit d'une autre réinscrivant l'histoire des filières de l'industrie marseillaise dans celle mondiale des circuits et des concurrences de internationaux. En définitive, les archives et les statistiques qu'elles recèlent révèlent la diversité des positions patronales mais aussi les limites de l'âge d'or économique du système industrialo-portuaire marseillais à l'époque impériale.



De son côté, Sédric Darlyl Ntemfack, docteur en histoire de l'université de Dschang, étudie le rôle des chiffres dans la gestion des mandats (chapitre 9 - « Convaincre par les chiffres : les stratégies statistiques de l'administration coloniale française au Cameroun face à la Société des Nations et à l'Organisation des Nations Unies (1916-1960) », p. 199-223. L'implantation de l'administration coloniale a intensifié et normalisé la production de données chiffrées dans le domaine de l'éducation. Il s'agissait notamment de témoigner du « génie colonisateur » vis-à-vis de la SDN et de l'ONU. Dans son étude, l'auteur s'appuie sur les archives des Nations unies à New York et de la SDN, fond du Conseil de tutelle, à Genève. L'étude porte ainsi à la fois sur la période du mandat de la SDN (1916-1945), puis de tutelle de l'ONU (1946-1960). Il en ressort que les chiffres coloniaux ne sont pas des instruments que de mesure, mais aussi de gouvernement et de persuasion.

Pendant le mandat, l'administration française a voulu démontrer qu'elle faisait mieux que l'Allemagne en matière scolaire, quitte à passer sous silence les sources de financement de l'œuvre éducative ou à rendre approximatif le suivi des effectifs scolarisés. Avec le statut de territoire sous tutelle, les attentes se sont accrues vis-à-vis de la puissance administrative tandis que les Camerounais ont davantage de moyens pour s'exprimer sur la croissance française. De 1919 à 1960, la France a reçu le plus souvent des appréciations favorables pour son action au Cameroun, n'hésitant pas à présenter ce territoire comme l'un des plus scolarisés à la veille de l'indépendance grâce à son action. Néanmoins, ce bilan flatteur masque de fortes disparités régionales, la sous-qualification persistante des enseignants locaux, un déséquilibre marqué entre enseignement général et enseignement technique, toutes insuffisances encore présentes dans le Cameroun d'aujourd'hui.

Le chapitre 10 est l'œuvre de Naomi Bell, doctorante contractuelle à Paris1 Panthéon Sorbonne (« Constater, évaluer et chiffrer les dégâts matériels de la révolte malgache de 1947 », p. 225-252) . Pour elle, les statistiques coloniales ne constituent pas seulement des outils de domination, d'interaction et de mise sous silence, mais aussi comme des dispositifs qui fabriquent une réalité sociale qu'elle prétend mesurer. Appliquées à la révolte malgache de 1947, les statistiques concernent l'indemnisation, ne se contentent pas d'enregistrer la violence, mais organisent sa visibilité, distribuent les responsabilités et définissent les formes légitimes du préjudice. Si l'historiographie s'est d'abord focalisée sur la question du nombre de victimes (30000 à 40000 selon Jean Frémigacci, elle a fait rapidement des événements de 1947 un champ d'étude à part entière du paysage universitaire malgache, suscitant encore aujourd'hui le besoin d'un nouveau regard sur la révolte.

De l'étude très argumentée de l'auteur, il ressort qu'en mobilisant un ensemble normé de dispositifs juridiques, institutionnels et bureaucratiques, le gouvernement colonial a instauré un cadre de production chiffré des pertes visant à rationaliser, encadrer et maîtriser la gestion de la



crise. La logique comptable basée sur des inventaires des procès-verbaux et des ordres de paiement impose ainsi une lecture économique de la révolte. Les inventaires de pertes en particulier révèlent les tensions entre la parole des sinistrés et celle de l'autorité coloniale. Les chiffres, loin d'être neutres, permettent de restituer une géographie de la violence, d'évaluer les temporalités inégales de l'indemnisation, d'identifier les zones d'exclusion ou de reconnaissance différenciées.

Quant à Fahendrena Ny Maheritinah, doctorante à l'université d'Antananarivo (chapitre 11 - « Les chiffres en politique : analyse des résultats de l'élection présidentielle du 30 janvier 1972 à Madagascar », p. 253-266), elle propose une analyse des résultats électoraux de la présidentielle malgache de 1972. Elle en met en évidence les nombreuses fraudes et manipulations. En effet l'élection présidentielle du 30 janvier 1972, caractérisée par une candidature unique, celle du président sortant Philibert Tsiranana, se solde par 99,7% des voix avec 99,2% de participation. Elle constitue un modèle type d'utilisation des chiffres comme force de légitimation politique de la République. Les résultats projettent une image trompeuse d'unanimité. *A contrario*, les archives, rapports électoraux, journaux gouvernementaux, confessionnels ou d'opposition comme communiqués de la KFM (Parti du congrès pour l'indépendance de Madagascar en malgache), principale force d'opposition à Tsiranana et son Parti social-démocrate, révèlent un scrutin verrouillé par des lois *ad hoc*, une répression ciblée et un clientélisme généralisé. La KFM, en boycottant le plébiscite, dénonce un régime qui étouffe la libre expression du peuple. Néanmoins, l'illusion des chiffres ne résiste pas à la réalité : révolte paysanne de 1971 dans le sud, manifestation étudiante de mai 1972 réprimée violemment, démission de Tsiranana, le 18 du même mois, au profit d'un pouvoir militaire.

La dernière partie (« Compter pour classer », p. 267-335) comporte trois chapitres. Le chapitre 12 revient à Raphaël Gallien, post-doctorant à l'université d'Angers (« Gouverner la folie par les chiffres ? Usages et mésusages des statistiques coloniales dans la prise en charge psychiatrique à Madagascar : l'exemple du 'délire systématisé' », p. 269-285). À partir de l'exemple de l'asile d'aliénés d'Anjanamasina à Antananarivo et des catégories de « délires systématisés » et de « psychose hallucinatoire chronique », l'auteur montre que, preuve supposée de l'efficacité administrative et instrument de la légitimation du pouvoir, l'asile psychiatrique participe à la fabrication d'un imaginaire de maîtrise et d'ordre. L'auteur s'attache à la tension entre savoir médical et dispositif de pouvoir dans les années 1940.

Il montre que les statistiques psychiatriques ne livrent pas une photographie fidèle de la pathologie mentale en contexte colonial. En effet, le « délire systématisé » ne désigne pas seulement une entité nosographique hérité de l'aliénisme classique. Il fonctionne comme une catégorie charnière, un seuil où la folie côtoie la raison. Or, dans une société coloniale fondée sur une hiérarchie raciale et une asymétrie de parole, cette cohérence peut devenir dangereuse.



Cette utilisation de la science se retrouve dans la communication de Louise Barré, post-doctorante à l'université de Gand (chapitre 13 - « Mettre des sciences dans la ration. Nutrition protéinée et élevage bovin au Congo belge (1920-1940), pp. 283-308). Parce que les recherches sur les rations ne participèrent pas toujours à la diminution de leur coût, la mise en chiffre de l'alimentation des travailleurs coloniaux menée par des médecins et des vétérinaires au nom d'une nouvelle science a eu moins d'effets sur la consommation effective que sur l'agriculture européenne, qui y trouvait une justification humanitaire. L'émergence des sciences de la nutrition a été liée rapidement à la création d'industries agroalimentaires et à la constitution de débouchés commerciaux.

La promotion de régimes protéinés a servi au Congo belge à soutenir la constitution d'élevages et de réseaux marchands commerciaux commercialisant la viande destinée aux travailleurs des industries, mais, pendant un temps au moins, a invalidé la part significative que prenaient les ressources locales dans l'alimentation des travailleurs. Rien n'indique en réalité que cette politique ait eu des répercussions réelles sur l'alimentation des travailleurs. De fait, les débats nutritionnels des années 1930 ont assuré aux élevages les conditions d'une expansion paradoxale fondée sur d'importants subsides et un recours massif aux importations qui en ont amorti le coût pour les employeurs et ont imposé la viande de bœuf comme un marqueur d'appartenance sociale, notamment en milieu urbain.

Le dernier chapitre est l'œuvre de Karine Marazyan, enseignante chercheuse à l'université de Rouen Normandie. Il concerne « Les demandes de divorce judiciaire au Sénégal à l'époque coloniale : prévalence, dynamique, motivation », (chapitre 13, p. 309-335). Le travail se fonde sur l'analyse de séries annuelles de litiges, calculées pour l'ensemble des tribunaux indigènes en activité au Sénégal au cours de la période 1906-1924 ainsi que sur celles, textuelles, des énoncés des litiges retranscrits entièrement pour un sous-ensemble de tribunaux. S'en dégagent les conclusions suivantes :

- 1 - les demandes de divorce auprès des tribunaux indigènes sont en hausse sur l'ensemble de la période ;
- 2 - ces demandes se recomposent dans le temps avec une hausse de la part des femmes parmi les plaignants, de celles des demandes de divorce invoquant un défaut d'entretien et un abandon du foyer de l'époux et de la part des cas de défaillance de l'époux. L'hypothèse à vérifier est que les décisions des juges indigènes ont été de plus en plus favorables au remboursement de la dot à l'occasion des demandes de divorce.

L'ouvrage est original et apporte beaucoup à notre connaissance des mondes coloniaux. Il est dommage toutefois qu'il n'ait pas donné lieu à la constitution d'un index nominum.

Dominique Barjot